



LA VALIDATION DE VOTRE PERMIS DE CHASSER SAISON 2018/2019

Nous avons le plaisir de vous adresser la demande de renouvellement pour la validation **2018-2019** de votre permis de chasser, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

⇒ **VALIDATION PAR INTERNET**, plus simple et plus rapide : 2 formules

Sur www.fdc69.com, sans frais pour les adhérents à la FDC 69 ! Disponible à partir du 4 juin 2018.

Formule 1 : La e-validation

Le chasseur imprime lui-même sa validation (seule la version papier fait foi en cas de contrôle). Formule bien adaptée à toutes les validations (plus de la moitié des validations par internet) et notamment les temporaires. Le carnet bécasse (si demandé) est envoyé ensuite par courrier.

Conditions spécifiques :

- Ne sont pas concernés les mineurs, personnes sous tutelle, les compléments, les extensions et les **nouveaux chasseurs**.
- Paiement exclusivement par carte bancaire.

Remarques importantes :

- Tout incident bloque l'édition à domicile. Si le paiement est enregistré, la validation sera transmise par courrier.
- **Aucune annulation de paiement par carte bancaire n'est acceptée. Aucune modification possible de la validation.**
- Pas de duplicata. Réédition du fichier pdf initialement reçu.
- **Paiement sécurisé 3D Secure**

Formule 2 : Classique

Envoi de la validation (cerfa) et du carnet bécasse (si demandé) par courrier.

⇒ **VALIDATION PAR COURRIER** : bon de commande ci-joint à nous retourner

Merci de lire attentivement cette notice avant de renvoyer votre demande de validation complétée, vérifiée, signée et accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « FDCRML-Régie de Recettes » dans l'enveloppe retour prévue à cet effet et affranchie par vos soins.

- ✓ N'oubliez pas de cocher la case sur votre demande de validation si vous désirez recevoir votre validation avant le 1^{er} juillet 2018
- ✓ N'oubliez pas de cocher le carnet bécasse si vous le souhaitez pour cette saison (si vous avez chassé, retour du carnet de la saison 2017-2018 obligatoire avant le 30 juin 2018)

👉 AUCUN PERMIS NE POURRA ETRE ETABLI IMMEDIATEMENT AU SIEGE DE LA FEDERATION

Toutes les validations du permis de chasser sont soumises automatiquement au contrôle FINIADA (Fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes).

Votre Fédération du Rhône favorise l'accès des jeunes chasseurs et des chasseresses

Votre Fédération rembourse :

- pour les jeunes de moins de 21 ans au 1^{er} juillet 2018, la totalité du montant du timbre fédéral 69 (soit 95 € pour le national et 87 € pour le départemental),
- pour les chasseresses, la moitié du montant du timbre fédéral 69 (soit 47.50 € pour le national et 43.50 € pour le départemental).

Envoyez votre demande de remboursement (sur papier libre) avant le **28/02/2019** (délai de rigueur), accompagnée obligatoirement de la copie du permis de chasser et de la validation annuelle : **tout dossier non complet sera refusé.**

Assurance chasse : pensez à souscrire

RAPPEL : La souscription d'une assurance « Chasse » est obligatoire et vous devez, en cas de contrôle, présenter l'attestation avec votre permis et votre validation.

Vous avez la possibilité de souscrire votre assurance chasse RC obligatoire en même temps que votre validation (**tarifs et conditions préférentiels inchangés 22 €***), une attestation sera alors imprimée sur votre validation annuelle.

Pour toute autre assurance complémentaire (chien, fusil, individuelle accident), contactez la plateforme GROUPAMA au 09.74.75.02.73 – Sinon, renouvelez votre contrat auprès de votre assureur.

*Les documents sont téléchargeables sur www.fdc69.com ou sur simple demande auprès de votre Fédération.

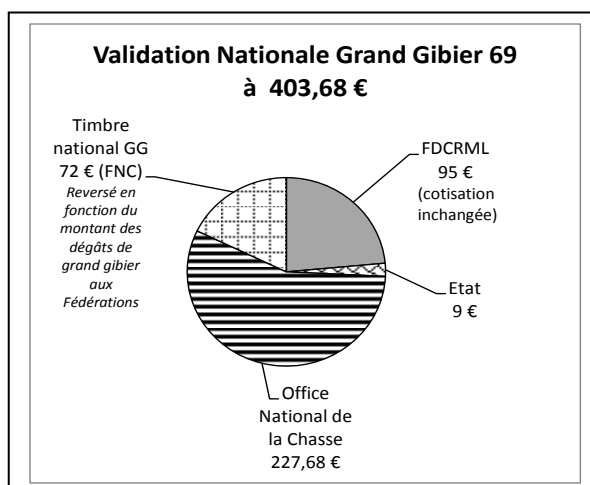
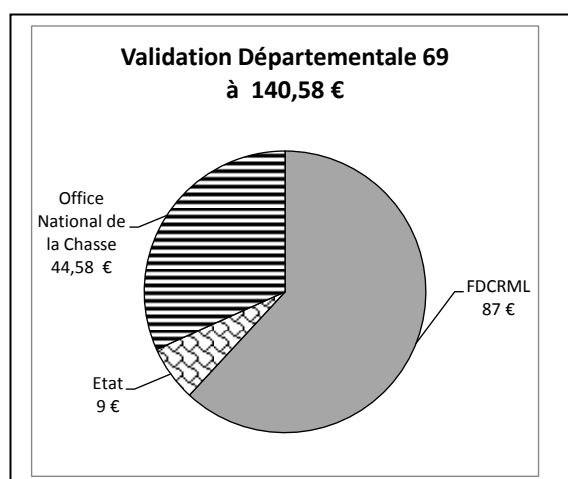
Carnet National de Prélèvement Bécasse

Retournez votre carnet de prélèvement bécasse à la Fédération qui vous l'a délivré **avant le 30 juin 2019**.

A défaut, vous ne recevrez pas celui de la saison 2019-2020.

Demander expressément ce carnet, c'est s'engager à le retourner **même en cas d'absence de capture de Bécasse des bois.**

Où va l'argent de votre validation ?



ATTENTION

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre directement :

Le service validation au 04.72.19.15.14

Du lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

👉 Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur